



Formulaire d'inscription - Marchés de plein air Ville de Bruxelles

✉ marches.markten@brucity.be

☎ 02/279.25.20

1. Informations personnelles

Nom et prénom :

Nom de société :

Numéro d'entreprise :

Adresse :

Email :

Téléphone/GSM :

Longueur du camion (si applicable) :

2. Produits à vendre

Sélectionnez la catégorie et le produit que vous souhaitez vendre (cochez les cases concernées) :

- **2ème main** : ☐ Articles divers ☐ Textiles ☐ Vélos
- **Antiquités** : ☐ Antiquités
- **Art et artisanat** : ☐ Artisanat ☐ Œuvres graphiques ☐ Loisirs créatifs
- **Équipement de la maison** : ☐ Décoration ☐ Articles ménagers ☐ Entretien ☐ Outillage
☐ Tissu au mètre ☐ Tapis
- **Démonstrateur** : ☐ Démonstrateur
- **Équipement de la personne** : ☐ Accessoires de mode ☐ Maroquinerie ☐ Chaussures ☐ Textiles
☐ Cosmétiques
- **Loisirs** : ☐ Jeux ☐ Multimédia ☐ Articles de sport
- **Nature** : ☐ Plantes & fleurs ☐ Accessoires & nourriture pour animaux
- **Produits alimentaires** : ☐ Alimentation générale ☐ Fruits et légumes ☐ Olives, épices et fruits secs ☐ Boulangerie et pâtisserie ☐ Sucrierie ☐ Boucherie ☐ Rôtisserie ☐ Produits de la pêche
☐ Plats préparés ☐ Produits du terroir ☐ Produits à consommer sur place

Il s'agit de produits bio : ☐ Oui ☐ Non

Description complémentaire (si nécessaire) :

.....

.....

.....

.....

✂ Si vous souhaitez modifier la catégorie, prenez contact avec l'équipe des Marchés de plein air.

Formulaire d'inscription - Marchés de plein air Ville de Bruxelles

Liste des fournisseurs :

.....

.....

.....

.....

.....

Certains marchés nécessitent des autorisations spécifiques :

✚ Pour le **marché d'artisanat (Agora)**, une [attestation de reconnaissance légale](#) de la qualité d'artisan délivrée par le SPF Économie est obligatoire.

✚ Si le produit appartient à la catégorie **cosmétiques**, il doit être enregistré sur le [portail CPNP](#) du SPF Santé publique.

✚ Les **marchés d'antiquités** et les **produits bio** font l'objet de contrôles obligatoires directement sur place.

3. Marchés souhaités

Indiquez les marchés où vous souhaitez travailler (cochez) :

Marché	Produits autorisés	Jour(s)	Horaires	Cochez
Marché aux puces (Place du Jeu de Balle)	Articles de 2ème main	Tous les jours	Lun-Ven: 7h-14h Sam-Dim: 7h-15h	☐
Place Anneessens	Tout objet neuf et produits alimentaires	Mardi	8h-14h	☐
Chaussée d'Anvers	Tout objet neuf et produits alimentaires	Jeudi	8h-13h	☐
Place Peter Benoit	Tout objet neuf et produits alimentaires	Vendredi	9h-18h	☐
Place Sainte Catherine	Fleurs, plantes et produits alimentaires & non-alimentaires	Vendredi	08h-20h	☐
Bio Place Sainte Catherine (Place du Vieux Marché aux Grains)	Produits issus de l'agriculture biologique contrôlée	Mercredi	7h30-15h	☐
Place Agora	Artisanat	Vendredi-Samedi-Dimanche	Ven: 11h-19h Sam-Dim: 10h-19h	☐
Place du Grand Sablon	Antiquités et livres	Samedi-Dimanche	Sam: 9h-17h Dim: 9h-15h	☐
Rue de Wand	Produits alimentaires	Vendredi	Nov-Mars: 14h-19h Avril-Oct: 14h-20h	☐

Formulaire d'inscription - Marchés de plein air Ville de Bruxelles

Marché Square Marguerite	Agriculture locale	Mardi	12h-20h	☐
Marché Quai des Péniches	Produits alimentaires	Dimanche	9h-15h	☐

4. Engagements et assurances

Je certifie (cochez toutes les cases) :

- ☐ Avoir pris connaissance du **règlement des marchés** et m'engager à le respecter.
- ☐ Être en règle avec mes **assurances professionnelles** dans le cadre de mon activité ambulante pour la Ville de Bruxelles (Responsabilité Civile et Incendie).
- ☐ **Accepter les contrôles éventuels** selon le marché choisi.

 Joindre : copie intégrale de l'extrait BCE ou carte de marchand ambulant patronale + copie recto/verso de la carte d'identité.

Date :/...../20.....

Signature :

Les données à caractère personnel sont uniquement traitées par la Ville de Bruxelles en vue de remplir les missions qui lui ont été confiées par le règlement communal des marchés du 29 février 2016. Les données à caractère personnel ne sont en aucun cas traitées à des fins commerciales. Les données à caractère personnel sont transmises au personnel chargé de facturer les redevances ou de traiter des sanctions administratives. Ces données peuvent être communiquées à des personnes extérieures à la Ville de Bruxelles lorsque cela s'avère nécessaire pour le traitement du dossier. Toute personne dont les données sont en cours de traitement peut consulter, modifier ou, s'il a de bonnes raisons, supprimer les informations personnelles. Il faut pour cela, envoyer une lettre avec une copie de sa carte d'identité à : Ville de Bruxelles – Cellule Marchés – Rue des Halles, 4 1000 Bruxelles.